

X^{ième} Journées d'études Ingénierie des dispositifs de formation a l'international

« Stratégie de la connaissance au service des agricultures familiales »

Les relations entre recherche, développement et formation

7 – 8 DECEMBRE 2006 / AGROPOLIS / MONTPELLIER

LA FORMATION DE 300 000 JEUNES RURAUX AU MAROC : UN LEVIER POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE « FAMILIALE » ?

Jean METGE

*Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse.
Réseau Maroc-DGER avec la collaboration de Nadège RACAGEL
(LEGTA de Saint Germain-en Laye)*

Un contexte socio-politique en pleine mutation

« ...Notre monde rural se débat dans des problèmes qui contraignent ses habitants à abandonner la terre... » extrait du discours du Roi Mohammed VI le 20/08/1999 peu après son accession au trône.

Analyse sans concession d'une situation alarmante pour une grande partie des 13,4 millions de ruraux, soit 46 % de la population totale du pays. Situation caractérisée par la pauvreté (on estimait à 30 % le taux de population rurale vivant sous le seuil de pauvreté et à 43 % le taux à très faible revenu), l'analphabétisme (74 % des ruraux étaient analphabètes), le manque crucial d'infrastructures vitales (seulement 37% avaient accès à l'eau potable), l'insécurité alimentaire du fait des aléas climatiques (la récolte céréalière des années 92 et 93 par exemple a couvert moins de la moitié des besoins), la situation critique des femmes rurales, catégorie la plus touchée par le sous-développement...

L'année 1999 a ainsi marqué un virage de la politique du pays vis à vis du monde rural : le développement rural et son corollaire la formation sont désormais affichés comme une priorité du développement national. Le scénario retenu est celui du maintien d'une population rurale importante avec à la fois la pérennisation d'un grand nombre de petites exploitations (le terme familial n'est pas utilisé dans les textes et publications) et le développement de bourgs ruraux pourvoyeurs de services, de petites et moyennes activités agro-industrielles et d'emplois. Le scénario de dépeuplement des campagnes et de chute massive de population active agricole qui a prévalu en Europe dans les années 60, 70 et 80 n'est pas envisageable du fait de l'absence de pôles industriels et tertiaires aptes à absorber l'excédent de main d'œuvre issu du milieu rural. A l'horizon 2025, les projections démographiques du FNUAP (Fonds des Nations Unis pour la Population) font état d'un ratio ruraux/urbains de l'ordre de 35/65, avec une stabilisation de la population rurale en valeur absolue.

En conséquence, les pouvoirs publics et notamment le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes¹ (MADRPM) ont revu leur politique de

¹ Le champ des compétences du Ministère de l'Agriculture a été élargi au Développement rural. Cette compétence est partagée avec d'autres Ministères : Intérieur, Emploi-Formation professionnelle-Développement social et Solidarité, Equipement, Aménagement du territoire-Urbanisme-Habitat-Environnement, ...

développement rural et affiché de nouveaux objectifs qui ne se limitent plus à l'augmentation de la production agricole. Dans la Stratégie 2020 de Développement Rural proposée dès 1999, l'augmentation des revenus et de l'emploi en agriculture, la création et la diversification de l'emploi dans les activités para-agricoles et rurales, l'amélioration des infrastructures, la protection de l'environnement et surtout la mise à niveau de l'éducation et de la formation professionnelle constituent les axes majeurs de cette nouvelle politique.

Les objectifs assignés à la formation professionnelle en milieu rural sont définis conformément à la Charte Nationale de l'Education et de la Formation promulguée en décembre 1999 qui fait de la décennie 2000-2009 la décennie de l'Enseignement et de la Formation. Cette Charte s'est trouvée confortée plus récemment par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui met la problématique sociale au cœur du projet de société et de développement du pays.

De nombreux projets mis en place dans ce contexte ont commencé à porter leurs fruits et les indicateurs chiffrés plus haut sont aujourd'hui à un meilleur niveau ; par exemple, le taux de solarisation a fortement augmenté et l'analphabétisme recule progressivement chez les ruraux (61 % en 2006). Mais, comme le souligne le rapport du Cinquantenaire², la situation du monde rural demeure difficile.

La petite agriculture : un poids économique limité, mais un poids social considérable

Au Maroc, l'agriculture contribue en année moyenne à la formation du PIB à hauteur de 16 % La population vivant sur des exploitations ou de l'activité agricole représente plus de 70 % de la population rurale. C'est dire l'importance économique de ce secteur. Son impact réel sur l'activité économique du pays est d'ailleurs encore plus fort que ne le laissent supposer ces chiffres. La courbe du taux croissance du pays est quasiment parallèle à celles de la production agricole et de la pluviométrie.

Mais ce secteur est aussi caractérisé par une forte hétérogénéité :

Il existe 600 000 micro exploitations³ (moins de 3 ha en sec ou de moins de 1 ha en irrigué). Représentant 41 % des effectifs, mais ne disposant que de 8,5 % de la SAU totale et de 5 % des surfaces irriguées, leur poids économique est négligeable. Ces paysans pratiquent pour la plupart une agriculture de subsistance. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur eux, sans possibilités d'agrandissement, sans possibilité d'accès au crédit, il leur est quasiment impossible de s'inscrire dans une perspective de développement et se retrouvent en situation de grande précarité. Ils sont de fait exclus des instances de représentation professionnelle et des bénéfices des politiques agricoles en place qui reposent sur un soutien des prix pour les productions de base (même si ce soutien se réduit progressivement) et sur un régime fiscal privilégié. Les pouvoirs publics reconnaissent d'ailleurs qu'ils relèvent davantage d'un traitement social que de la politique de développement agricole. Ce traitement social est considéré comme nécessaire si l'on veut éviter que lors des mauvaises années agricoles cette population ne vienne grossir la population des bidonvilles entourant les grandes métropoles.

Malgré cette précarité, on peut penser cependant que les jeunes issus de cette « famille » d'agriculteurs, souvent déscolarisés précocement, pourraient tirer profit de formations adaptées à leur situation leur permettant d'initier un projet d'insertion professionnelle.

² Rapport sur l'état du Royaume élaboré à la demande du Roi Mohammed VI à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance.

³ Chiffres issus du Recensement Général Agricole de 1996

Les petites et moyennes exploitations (de 3 à 50 ha en sec et de 1 à 20 ha en irrigué) forment la catégorie la plus importante : 820 000 unités, soit 57 % de l'ensemble des exploitations, détiennent 70 % de la SAU et 64 % des terres irriguées. Mais ce groupe, ainsi défini dans les statistiques, est relativement hétérogène. La fraction supérieure, c'est à dire les exploitations de taille moyenne (de 15 à 50 ha en sec ou de 5 à 20 ha en irrigué), insérées dans le marché, bénéficiant dans une certaine mesure des aides de l'Etat, a encore des perspectives d'avenir, même dans le cadre de l'ouverture des frontières et de la libéralisation du commerce des produits agricoles. Les fils et filles de ces exploitants devront cependant s'adapter à la nouvelle donne et bénéficier de formations approfondies leur permettant de se préparer à ces évolutions. Signalons aussi que dans cette catégorie figurent un nombre non négligeable d'investisseurs (non quantifié dans les données statistiques) dont l'activité principale n'est pas agricole. Le travail sur l'exploitation est exclusivement assuré par des salariés et on ne peut bien sûr parler d'exploitation familiale pour ces unités. Leur intérêt et leur motivation pour une politique volontariste de formation des jeunes ruraux sont d'une autre nature, davantage ciblé sur leurs salariés.

La fraction des petites exploitations (de 3 à 15 ha en sec ou de 1 à 5 ha en irrigué) est en situation plus difficile. Majoritaire numériquement dans le groupe, elle devrait être la cible privilégiée de la politique de développement et de formation des pouvoirs publics. Les perspectives de relève de ces exploitants existent, mais se doivent d'être fortement encouragés. A ce titre, la formation de leurs successeurs potentiels, intégrée dans une politique globale d'installation des jeunes, est une des conditions de la réussite.

Les grandes exploitations sont au nombre de 28 700, soit à peine 2 % de l'ensemble ; mais elles disposent de 21,5 % de la SAU et de 31 % des surfaces irriguées. Dans cette catégorie, on trouve des exploitations de très grande taille de plusieurs centaines d'ha qui représentent un poids économique considérable. Elles ont le plus souvent en situation favorable pour l'accès à la terre, au crédit, à la formation, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. Elles bénéficient largement du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Elles sont en situation dominante dans les instances de représentation professionnelle. La plupart se sont modernisées et sont prêtes à faire face à la libéralisation des échanges. Très intéressées par la formation de leurs salariés, elles peuvent aussi jouer un rôle dans la formation professionnelle des jeunes issus des autres catégories d'exploitations.

Un programme de formation ambitieux pour les jeunes ruraux

L'appareil de formation professionnelle et d'enseignement technique agricole, sous tutelle de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD) du MADRPM, comprend 42 établissements « produisant » chaque année environ 500 lauréats⁴ techniciens et techniciens spécialisés, 1000 ouvriers qualifiés et 130 bacheliers en Sciences agronomiques. Sa structuration et son fonctionnement sous le régime de l'alternance ont été largement décrits dans d'autres articles⁵. A ces 42 établissements, il faut ajouter maintenant 5 Maisons Familiales et Rurales et 2 Centres de Formation d'Apprentis Agricoles lancés très récemment en partenariat avec le Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle. Mais les besoins de formation du monde agricole et rural sont tels que ces filières de formation initiale sont loin de pouvoir y répondre. Face aux centaines de milliers de ruraux

⁴ Le nombre de lauréats est varié assez fortement (de l'ordre de 20 % autour de ces chiffres) selon les années.

⁵ J.METGE, 2003 - Formation et développement rural au Maroc. VIIèmes Journées d'Etudes/Ingénierie des dispositifs de formation à l'international.

concernés, l'appareil ne dispose que de 3500 places dans des filières de formation inadaptées à leur niveau scolaire.

La loi 12.00 portant sur l'enseignement par apprentissage, promulguée le 1er juin 2000 en application des principes de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, a offert une opportunité pour développer une formation de masse à l'intention des jeunes ruraux.

Un programme national de formation par apprentissage portant sur **300 000 jeunes ruraux** à l'horizon 2010 a été lancé par les pouvoirs publics. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui assure la coordination et le financement de ce programme, a confié au MADRPM la formation dans le secteur agricole de 180 000 (60 %) de ces jeunes ; les 40 % restant relevant des secteurs non agricoles en milieu rural (artisanat, commerce, ..).

Plus précisément, ce programme s'adresse aux jeunes ruraux déscolarisés et à ceux ayant achevé les cours d'alphabétisation fonctionnelle. Les candidats doivent être âgés de plus de 15 ans et savoir au minimum lire, écrire et compter. Il s'adresse également aux filles et fils d'agriculteurs désirant assurer la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation familiale.

Les objectifs suivants lui ont été assignés⁶ :

- 1) Contribuer à l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises et exploitations agricoles à travers :
 - la satisfaction de ces entreprises et exploitations agricoles en personnel qualifié capable de contribuer à leur mise à niveau,
 - la formation des filles et fils d'agriculteurs appelés à assurer la relève de leurs parents.
- 2) Faire acquérir aux jeunes ruraux un savoir-faire leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active.

L'ambition est bien à la hauteur des enjeux puisqu'il s'agit, d'une part de former une nouvelle génération d'agriculteurs ouverts aux innovations technologiques et aptes à gérer des exploitations compétitives dans le contexte de libéralisation des échanges, d'autre part de favoriser l'insertion professionnelle (par l'emploi salarié ou la création d'entreprises en milieu rural) des autres catégories.

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble de l'appareil de formation et de vulgarisation ainsi que le milieu professionnel ont été mobilisés.

Chaque établissement s'est vu attribuer un quota de jeunes à former en fonction de ses capacités d'accueil et de ses ressources humaines. Les vulgarisateurs des Directions Provinciales de l'Agriculture et des Centres de Travaux, les agents des ORMVA, les personnels des Chambres d'Agriculture et toutes les Organisations Professionnelles Agricoles (Associations, Coopératives,...) ont été invités à assurer la promotion du programme, à contribuer au recrutement des candidats et à intervenir dans toute la mesure du possible dans les formations. Les agriculteurs susceptibles d'accueillir des jeunes en stage ont été sollicités pour assurer les fonctions de maître d'apprentissage.

1/ UN DISPOSITIF DE FORMATION STRUCTURE

Le dispositif de formation des jeunes ruraux a été conçu en conformité avec la loi 12.00 qui donne la priorité à la formation pratique en entreprise : 80 % du temps global de formation est réservé à l'entreprise, 20 % se déroule au Centre de formation.

⁶ Objectifs relevés dans les documents de la DERD.

La durée de la formation est en général de 20 mois pour les métiers de responsabilité du type chef d'exploitation, et de 10 mois pour les métiers d'exécution (ouvrier ou aide exploitant par exemple).

Le processus a été conçu en utilisant les méthodes et outils utilisés en ingénierie des dispositifs de formation⁷. Il comprend les étapes suivantes :

1. Sélection des jeunes ruraux et identification des besoins de formation.
2. Sélection des entreprises et exploitations agricoles de formation.
3. Elaboration des référentiels métiers et des référentiels de formation.
4. Sensibilisation et formation des maîtres d'apprentissage.
5. Mise en œuvre de la formation selon un rythme d'alternance prenant en compte la situation des apprentis et les spécificités régionales.
6. Certification et évaluation de la formation : un certificat d'apprentissage est délivré à tous les apprentis ayant achevé avec succès leur formation.

2/ DES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE

Des retards dans l'attribution des crédits liés à la complexité des circuits administratifs et à l'absence d'autonomie financière d'une majorité d'établissements de formation ont conduit à un démarrage tardif (2002) de ce programme. De ce fait l'échéance a été repoussée à 2014 avec un nouveau découpage en 3 phases de 4 à 5 ans. Les établissements de formation agricole devant accueillir 60 000 jeunes sur chacune de ces phases, soit 12 à 15 000 apprentis par an.

Le nombre d'exploitations agricoles susceptibles d'accueillir cette masse de jeunes dans de bonnes conditions sur une longue durée est insuffisant. De plus, au sein des exploitations d'accueil (souvent les plus grandes), peu de personnes sont préparées à remplir la fonction exigeante de maître d'apprentissage. Cette situation conduit une partie des jeunes à réaliser le stage sur l'exploitation familiale ou à limiter la durée de la formation à 2 mois, temps prévu en Centre.

Malgré la mobilisation de la DERD et le concours de certains projets de coopération internationale (projet MEDA notamment), le système d'appui à ce programme n'est pas à la hauteur des besoins : beaucoup de formateurs sont mal préparés à mettre en œuvre la pédagogie nécessaire à un public hétérogène et pour une large part en difficulté scolaire ; en outre, les outils pédagogiques dont ils disposent sont largement insuffisants.

Globalement, les capacités d'accueil des établissements, leurs moyens matériels, et leurs ressources humaines (en forte diminution depuis 2005/ 2006 en raison du programme DVD⁸ dans la fonction publique) ne leur permettent pas de mettre en œuvre un tel programme dans de bonnes conditions.

Malgré ces difficultés, le démarrage du programme a été effectif et la réalisation de sa première phase largement entamée dans la majorité des établissements

⁷ DEBOUVRY P., GRANIE AM., MARAGNANI A., METGE J., 2003 - Formations rurales à l'international. Educagri éditions

⁸ Cette opération de Départ Volontaire Daba (immédiat) accompagné de mesures financières incitatives a entraîné en 2005/2006 un départ massif de cadres de l'administration, notamment du Ministère de l'Agriculture

Les premiers résultats : des réalisations positives, mais aussi des questions.

Il est encore trop tôt pour réaliser une évaluation intermédiaire. Une enquête⁹ réalisée en 2006 auprès de 5 établissements de formation et des échanges complémentaires avec plusieurs acteurs de ce programme (responsables de la DERD, directeurs d'établissements, formateurs) nous ont permis cependant de recueillir quelques résultats partiels et de soulever un certain nombre de questions relatives à l'efficacité de ce programme.

D'un point de vue quantitatif, ce sont 27 000 jeunes, essentiellement des garçons, qui fin 2005 avaient été inscrits dans ces formations. Mais, compte tenu du taux de déperdition élevé constaté en cours d'année, le nombre de jeunes ayant réellement bénéficié de la formation est bien inférieur. L'objectif de 60 000 jeunes formés fin 2007 ne sera pas atteint. Il n'en reste pas moins que pour un appareil de formation dont la capacité d'accueil n'est que de 3500 places, en grande partie occupées par les élèves des filières de formation initiale classiques, accueillir de 5 à 7000 jeunes supplémentaires par an peut être considéré d'ores et déjà comme une performance. Dans les années à venir, le programme pourra-t-il monter en puissance pour atteindre « la barre » des 300 000 ? Plusieurs responsables marocains s'accordent à dire qu'il faudrait pour cela une forte augmentation des moyens matériels et humains.

D'un point de vue qualitatif, la plupart des acteurs de la formation, notamment les formateurs, considèrent qu'il y a encore beaucoup d'améliorations à apporter. En particulier, la période de formation en entreprise, souvent non contrôlée, n'offre pas toutes les garanties souhaitables. Dans ces conditions la durée de formation en centre de 2 mois est très insuffisante pour atteindre les objectifs fixés. Ceci met en question le système d'apprentissage dans le secteur agricole tel qu'il est défini aujourd'hui au Maroc et lorsqu'il est appliqué massivement comme dans le cas présent. La grande majorité des exploitations marocaines ne peuvent offrir aux apprentis des situations de formation favorables à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agriculteur, surtout si l'on considère que cet agriculteur doit devenir le chef d'une exploitation moderne et compétitive. Ceci tient d'ailleurs moins à la taille modeste des exploitations qu'aux capacités d'encadrement des maîtres de stage. Quant aux grandes exploitations qui le peuvent, leur nombre réduit limite les possibilités et, sur un autre plan, le modèle de développement qu'elles présentent est inaccessible, du fait des capitaux mis en jeu, pour la quasi-totalité des jeunes en formation.

La plupart de ces jeunes l'ont d'ailleurs bien compris : lorsqu'on les interroge, rares sont ceux qui déclarent vouloir devenir agriculteurs. Ils voient davantage dans ce programme une opportunité pour améliorer leur niveau d'études, pour certains les poursuivre, pour d'autres acquérir un certificat d'apprentissage favorisant leur insertion dans la vie active. Il semble donc qu'il y ait une distorsion entre le principal objectif affichés par ce programme, c'est à dire former « la relève », et l'objectif poursuivi par la majorité de ces jeunes qui est de trouver un travail salarié. Mais ceci demanderait à être confirmé par une analyse plus approfondie portant sur un échantillon de formés significatif.

Un impact qu'il est prématuré d'évaluer

Le tableau sans concession dressé dans les paragraphes précédents ne doit toutefois pas conduire à considérer que l'impact de ce programme sera forcément très limité. La première phase n'est pas encore terminée et on est en droit de penser que des ajustements, des

⁹ Enquête réalisée par N. RACAGEL avec l'appui, du réseau Maroc-DGER dans le cadre d'un mémoire de Master.

améliorations, des attributions de moyens supplémentaires pourraient donner un nouveau souffle à cette opération de formation de masse pour le monde rural qui, soulignons-le, est sans précédent au Maroc.

La question de son intégration dans un programme global d'installation des jeunes en milieu rural est aussi posée. Les études réalisées au cours de dernières années par la Division Adéquation Formation-Emploi de la DERD, avec notre concours pour l'une d'entre-elles¹⁰, avaient préconisé de compléter les politiques publiques pour l'emploi des jeunes par des mesures spécifiques de nature à encourager l'installation en milieu rural, mesures relatives au foncier, au crédit, à la formation et à la mise en place de dispositifs décentralisés d'accompagnement des parcours d'installation. Le programme de formation des jeunes ruraux par la voie de l'apprentissage aurait vraisemblablement plus d'impact sur la relève des exploitants âgés, sur le maintien et le développement d'une petite et moyenne agriculture familiale modernisée, et sur la création d'emplois en milieu rural, s'il était intégré dans une politique globale d'installation. Cette politique demeure à construire et surtout à mettre en œuvre.

Quant aux moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des objectifs, ils sont si importants que le pays ne peut en mobiliser qu'une partie. Il conviendrait donc que les différentes Cooperations, bilatérales et multilatérales, se mobilisent davantage à ce niveau.

Concernant la coopération française, les réflexions actuellement conduites par le Ministère des Affaires Etrangères français avec le concours de la DGER du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur les formations agricoles et rurales trouveraient là un prolongement utile pour l'action.

Bibliographie

- BLANC Pierre, 2002 - Les enjeux pour l'agriculture méditerranéenne. Karthala éditions
- DEBOUVRY P., GRANIE AM., MARAGNANI A., METGE J., 2003 - Formations rurale à l'international : Méthodes et outils. Educagri éditions.
- DERD/ENFA, 2001 - Projet d'appui à l'installation des jeunes en milieu rural : Etude de faisabilité.
- DERD, 2005 - Note sur la formation par apprentissage des jeunes ruraux.
- MADRPM, 1999 - Stratégie 2020 de développement rural.
- METGE J., 2003 - Formation et développement rural au Maroc-VIIIèmes Journées Ingénierie des dispositifs de formation à l'international.
- OUISSA Mohammed, 2006 - Communications personnelles.
- PNCI, 2005 - Formation de masse en milieu rural, Elément de réflexion pour la définition d'une politique nationale.
- RACAGEL Nadège, 2006 - Formation professionnelle agricole et développement rural au Maroc : cas de la formation des jeunes ruraux. Mémoire de master, Université René Descartes, Paris 5.
- ROYAUME DU MAROC, 1999 - Charte Nationale d'Education et de Formation.
- ROYAUME DU MAROC, 2006 - Rapport du Cinquantenaire : 50 ans de développement humain et perspectives 2025.
- VERMEREN P., 2002 - Le Maroc en transition. Editions La Découverte.

¹⁰ DERD/ENFA, 2001 - Etude de faisabilité d'un projet d'appui à l'installation des jeunes en milieu rural